

Les derniers sont les premiers

QUELLES SONT LES COMPÉTENCES DES JEUNES ROMANDS ÉLÈVES DE 9^È ANNÉE? ET AUSSI QUELLES SONT LES PERFORMANCES DE CHAQUE canton? Les résultats détaillés et pertinemment commentés ont été publiés par l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRD¹), après dépouillement du programme international d'évaluation PISA. Passionnant.

Les différences de performance sont et, au vu du très large échantillonnage, fiables et assez significatives pour qu'on en cherche l'explication. Mais il n'y a pas de facteur qui apparaisse à lui seul déterminant. Pas les structures, pas la précocité de la sélection, pas la durée de l'école infantine, pas globalement le niveau socio-économique des parents même si cette donnée influence fortement la répartition des élèves entre les filières. Toutefois un facteur permet une corrélation: la langue maternelle. Le 42% des élèves des terminales à Genève se déclarent non francophones. Il peut être affirmé sans risque d'erreur que la maîtrise de la langue écrite est pour eux difficile d'autant plus que leur apprentissage du français s'est fait d'abord par immersion orale. Il est probable aussi que la stimulation et la pression sociale soient plus fortes dans les petites communautés où chacun sait ce que fait l'autre que dans les tissus urbains aux mailles plus distendues.

La recherche des facteurs de différence, car ils sont opérants, et de leurs combinaisons, est donc un excellent défi. Il appelle la plus grande prudence scientifique, il met hors champ les monomaniaques d'une seule idée. Il demande la prise en compte et des facteurs sociologiques et des facteurs pédagogiques.

La présentation méthodologique des épreuves fait découvrir aussi ceux qui ne participaient pas aux épreuves et qui ne doivent pas être oubliés, tous ceux qui ne suivent pas une scolarité ordinaire: les enfants handicapés de l'enseignement spécialisé, les enfants des classes d'accueil ouvertes pour les enfants de requérants d'asile ou d'immigrants qui n'ont aucune connaissance du français, les classes de développement où se regroupent des enfants en difficultés parfois temporaires. Ils représentent dans le canton de Vaud le 6,85% des élèves des degrés 5 à 9. Mais eux aussi auront à participer à notre vie sociale.

Les résultats enfin sont passionnants parce qu'ils prennent le contre-pied des évaluations qui n'ont d'yeux que pour les meilleurs: combien de bacheliers, combien d'étudiant(e)s, combien de prix Nobel, combien de médailles d'or! Dans PISA tous les enfants, comme dans une course d'équipes, participent au classement. Les plus faibles contribuent au succès au même titre que les meilleurs. Enfin une épreuve qui n'est pas sélective mais globale. C'est une leçon démocratique, car la qualité d'une société est faite des chances offertes à chacun de ses membres. Elle devrait toujours être gouvernée, mais on en est loin, selon la logique du classement par équipes. Il est précieux que les écoles cantonales, et celles des pays participants, soient incitées à se mesurer dans des épreuves où ce sont les derniers qui contribuent aussi pleinement au succès, où l'amélioration par le bas compte autant que les prouesses sur le haut. AG

¹Compétences des jeunes Romands. Résultats de l'enquête PISA 2000 auprès des élèves de 9^e année, Christian Nidegger, IRDP, 2001.

Sommaire

Naturalisation: Devenir Suisse, vingt ans après (p. 2)

Sciences: Cellules souches en mode brouillon (p. 3)

BCV: Un débat légitime et nécessaire (p. 4)

BCV: La réponse de la BCV, la réponse de DP (p. 5-6)

Expos: Toujours trop chères, toujours trop modernes, toujours un succès (p. 7)

Chronique d'Anne Rivier: Journal d'une mère (p. 8)

Devenir Suisse, vingt ans après

Le débat sur la naturalisation est à nouveau lancé. Un projet de révision du droit de la nationalité est à l'ordre du jour. Il affronte enfin les enjeux du statut de la population étrangère en Suisse.

C'est un sujet typiquement suisse. La naturalisation facilitée hante le pays depuis vingt ans. Comme le droit de vote des femmes, l'assurance maternité, la réduction du temps de travail. Sans parler de l'adhésion à l'ONU ou à l'Union Européenne. De façon récurrente, ces thèmes ressurgissent, s'imposent à l'opinion publique, puis s'effacent un temps. Des initiatives rejetées et des lois toujours en gestation, sont les avatars de leurs destins institutionnels. De projet en révision, de commission en consultation, ils ressassent surtout l'impuissance endémique des classes politiques face à la complexité des problèmes tout aussi hostiles au consensus minimaliste qu'aux avances plus velléitaires.

Après des échecs populaires, en 1984 et 1993, voici une nouvelle tentative de faciliter l'acquisition du passeport suisse pour les étrangers de deuxième et troisième génération.

La Commission des institutions politiques du Conseil national examinera le projet pendant le mois de février. Les Chambres fédérales s'en saisiront probablement lors de leur session d'automne.

Le département de Ruth

Metzler a divisé l'ensemble de la révision en cinq propositions autonomes, histoire d'éviter une débâcle générale face aux Chambres et au peuple.

Les nouvelles propositions

D'abord, il s'agit de réduire les délais d'attente et de maîtriser les dérives bureaucratiques (le va-et-vient insoluble entre Confédération, cantons et communes) pour toute une génération

Il n'est pas question de mériter la naturalisation.

La loi définissant les conditions de la naturalisation doit écarter toute appréciation arbitraire

d'étrangers nés en Suisse ou qui ont accompli la majorité de leur scolarité obligatoire dans le pays (cinq ans au minimum). Deuxièmement, il y a l'introduction du droit du sol pour les étrangers de la troisième génération. Ensuite, il est question de diminuer la durée du séjour nécessaire à la naturalisation ordinaire (de douze à huit ans au niveau fédéral) et de mettre un peu d'ordre dans la diversité paralysante des réglementations cantonales et communales (d'un à douze ans). Quatrièmement, le droit de recours serait enfin à la portée des candidats recalés. Finalement, il est prévu de limiter les frais pour l'ensemble de la procédure ; ils varient actuellement, suivant les cantons et les communes, entre 500 fr. et 50 000 fr. (Zurich).

La Suisse est le pays européen qui accueille en proportion le plus grand nombre d'étrangers (21 % environ de la population totale, la moyenne européenne se situe autour de 5 %, 2,5 en Italie et 9,5 en Autriche). Plus de 80 % y sont nés ou établis depuis au moins cinq ans. Par rapport au volume de ressortissants étrangers, la Suisse a le taux de naturalisation le plus bas d'Europe à l'exception de l'Italie : 2,14 %. En revanche, elle occupe le deuxième rang, après la Suède, si on tient compte de l'ensemble de la population : 0,42 %. Cela signifie qu'elle naturalise insuffisamment sa population étrangère, même si leur nombre relatif est élevé (30 000 personnes ont obtenu le passeport suisse en 2000).

Comparée au reste du Continent, la Confédération est donc statistiquement compatible et en phase avec les pays voisins.

Cependant, elle s'en distingue par le nombre exceptionnel d'étrangers au bénéfice de permis d'établissement perpétuant leur statut. C'est ce modèle d'intégration qui a dévalorisé l'acquisition de la nationalité suisse. Une fois la précarité ainsi institutionnalisée, elle a consacré une intégration imparfaite. Certainement plus accessible, mais dépourvue des droits et des devoirs d'une véritable citoyenneté.

La réforme annoncée, bien que prudente et raisonnable, est

indispensable. Elle pourrait déboucher sur un débat plus large et visionnaire susceptible de bouleverser jusqu'à l'idée de nationalité. Où la conception de l'appartenance et de l'identité serait fondée sur l'existence réelle des individus (leurs pratiques, leurs déplacements, leurs liens, leurs projets) plutôt que sur la primauté administrative des États.

Le cadre légal est plus souple

Or, s'il est certainement trop tôt pour envisager des changements de cette envergure, il était temps de corriger des pratiques dignes des « faiseurs de Suisses ». Trop souvent les candidats sont soumis au jugement moralisateur et irrécusable des institutions ou des citoyens mortifiant leur dignité et leur intelligence. Il n'est pas question de mériter la naturalisation. C'est une affaire de droit. La loi définit les conditions de la naturalisation et elle doit écarter toute appréciation parasite, arbitraire et discriminante. La révision en route s'engage dans cette direction. Elle dessine, en effet, un cadre légal plus souple, considérant l'apparition de modes de vie nouveaux, capable d'accueillir la pluralité des demandes d'une population déjà intégrée et suisse de fait. *md*

Documentation : *Message du Conseil fédéral*, novembre 2001.

Cellules souches en mode brouillon

Le projet de loi sur les cellules souches embryonnaires promis par le Conseil fédéral pourrait s'engager dans deux directions: tout interdire ou autoriser un peu. Le débat est ouvert.

Les tout premiers stades embryonnaires, avant l'implantation dans l'utérus, peuvent se dérouler avec bonheur à l'extérieur de la mère: ce fait est utilisé dans la fertilisation in vitro. De ces embryons, certains sont inévitablement «surnuméraires», ce qui signifie qu'ils ne peuvent pas être implantés. La loi prévoit qu'ils soient destinés à être détruits; mais ils constituent aussi une source de cellules souches, et pays par pays, la question de l'utilisation de ces embryons est posée.

Pourquoi s'intéresser aux cellules souches? Le but est noble puisqu'à terme, ces cellules soulageront ou guériront des maladies graves. Médecine de pointe et but noble, l'utilisation des cellules souches se généralise sans la prudence que le relatif échec d'une autre promesse, la thérapie génique, imposerait pourtant. Mais avant l'application clinique, ces cellules permettent au chercheur de transposer l'expertise acquise chez l'animal (la mouche à vinaigre ou la souris) à la biologie humaine. C'est précieux pour notre pays, qui est une place forte de la biologie du développement.

L'art. 119 de la Constitution donne compétence à la Confédération de légiférer. Cet article interdit en particulier la commercialisation, le clonage et la production d'embryons à des fins de recherche. Le projet de loi sur les cellules souches embryonnaires humaines, annoncé par le gouvernement, doit s'inscrire dans ce cadre constitutionnel.

Solution libérale?

Quelles sont alors les options pour la Suisse? La loi pourrait tout interdire: importation, utilisation et production de ces cellules souches en compensant le cas échéant l'interdiction par un soutien majeur à la recherche utilisant des cellules souches d'origine adulte. Alternativement, elle peut autoriser l'importation, et l'importation seule, de lignées cellulaires existantes. C'est le modèle allemand; il est teinté d'une certaine hypocrisie. Pas d'instrumentalisation des embryons chez soi, mais on veut bien profiter de celle qui a lieu à l'étranger. Option supplémentaire: la loi pourrait autoriser la production de cel-

lules souches par prélèvement sur des embryons destinés par ailleurs à la destruction. Avant l'entrée en vigueur de la loi sur la procréation médicalement assistée, prévue en 2001, les embryons «de réserve», issus de la fertilisation in vitro, pouvaient être congelés. Cela est désormais interdit; la loi stipule même la destruction de ces embryons anciens avant le 1^{er} janvier 2004. Leur utilisation, sous strictes conditions d'autorisation, peut être envisagée. Finalement, et cela serait la solution la plus «libérale» permise dans le cadre constitutionnel, on pourrait autoriser le prélèvement des cellules souches sur de «nouveaux» embryons surnuméraires qui surgissent rarement, lorsque le développement de l'embryon a déjà été mis en route en clinique mais que l'implantation ne peut se faire, pour des raisons médicales notamment. Ces embryons doivent aujourd'hui être détruits.

Quelle que soit l'option prise par le Conseil fédéral dans son projet de loi, le débat public, ouvert sur la participation de tous les milieux intéressés, sera précieux. *ge*

Langues

Percée de l'anglais helvétique

Richard Watts, linguiste de l'Université de Berne, a observé un usage croissant de l'anglais dans les grandes entreprises helvétiques pour la communication entre Suisses. Avec ses collègues des Universités de Bâle et Fribourg, il entreprend une recherche partant de l'hypothèse que cette pratique de l'anglais

entre Confédérés engendre une nouvelle langue, le «*Pan Swiss English*». A l'instar de ce qu'on peut observer en Inde et au Nigéria, elle procède par réduction et simplification et incorpore des éléments de la langue locale.

En règle générale, ce nouvel idiome est facilement compris par les anglophones. Toutefois,

dans les entreprises, la compréhension entre Américains et Anglais d'une part, et Suisses d'autre part, n'est pas toujours parfaite. Ainsi les mots «*wellness*» et «*handy*», couramment employés dans le «*Pan Swiss English*», sont inconnus en anglais. Il en est de même du mot «*actual*», utilisé dans le sens

d'«actuel» alors qu'il signifie «effectif» en anglais. L'introduction précoce de l'anglais à l'école primaire déjà trouve là un argument de poids.

Source : *Zukunftsforschung*, 4/01, p.5, Organe officiel de la Société suisse pour la recherche prospective.

Un débat légitime et nécessaire

La Banque cantonale vaudoise est une SA de droit public. L'Etat de Vaud est son actionnaire majoritaire, détenteur d'un peu plus de la moitié des actions. Mais indépendamment de son statut, elle est tellement imbriquée dans l'économie du canton que sa santé et sa solidité sont à la fois vitales et affaire publique.

La Commission fédérale des banques a invité la BCV à mieux identifier ses crédits à risque, puis à les provisionner correctement. Ce besoin de provisionnement charge l'exercice 2001 (déficit: 390 millions) et exige une recapitalisation de 600 millions, dont la moitié sera souscrite par le canton. Comment en est-on arrivé là?

Deux explications furent officiellement mises en circulation. La première, c'est que la BCV restait chargée par les crédits pourris des banques qu'elle avait absorbées; contre son gré

pour la BVCred., et de son plein gré, à son initiative, et en pesant de tout son poids sur l'autorité politique, pour le Crédit Foncier, dont les actifs n'étaient pas négligeables. L'autre explication, c'est que l'organe de révision imposé par la Commission fédérale des banques a calculé les risques selon une autre méthode. Et ce changement d'évaluation ne pouvait être anticipé. Ces manières de se défausser sont un peu courtes.

Roger Nordmann, en travaillant sur les comptes et bilans des années 1998, 1999 et 2000 – qui ne sont évidemment pas confidentiels – a établi deux choses. D'abord que la Banque, durant cette période, a dissous 224 millions de réserves pour risques bancaires généraux afin de mieux provisionner ses crédits à risque et que, durant la même période, elle a pratiqué une politique de salaires et de gratifications particulièrement

généreuse. Dès lors une question s'impose. Dans ces années-là, une autre politique n'aurait-elle pas dû être conduite: des bonus moins somptueux et des actionnaires moins bien servis, même s'il devait en coûter en prestige à l'image de la banque et à celle de ses dirigeants? C'est d'ailleurs la difficulté de la banque à provisionner, en des années favorables aux affaires bancaires, qui a alerté la Commission fédérale des banques et déclenché l'exigence d'une révision extraordinaire.

L'analyse de DP a suscité de la part de la BCV une réaction particulièrement agressive. Nous la publions, comme nous le faisons toujours lorsqu'une contradiction nous est apportée. Mais nos lecteurs observeront aussi les tentatives d'intimidation qui l'accompagnent. A ce titre, c'est un document. Naturellement c'est, avec notre appui, une raison pour l'auteur

de préciser, compléter et confirmer son point de vue. Nous répondons donc à la réponse.

Que voulons-nous, ce faisant? La BCV est vitale pour l'économie vaudoise. Nous souhaitons son rétablissement et d'abord la réussite de sa recapitalisation qui ne sera pas une opération facile, même si la moitié est souscrite par le canton. Mais le rétablissement et la confiance passent par une analyse sans complaisance des causes des difficultés rencontrées. La défense utilisée par les dirigeants ne répond pas à cette exigence et d'ailleurs le Conseil d'Etat, qui a requis une analyse ciblée complémentaire d'Arthur Andersen, ne s'en contente pas. Quant à nous, nous ne prétendons pas jouer aux experts, mais nous soulignons des données assez visibles pour que le débat demeure ouvert et ne soit pas fermé en brandissant le Code pénal. DP

La réponse de la BCV

Nous avons pris connaissance de l'article paru vendredi [ndlr, le 1er février 2002] dans DP – sous la signature «rn» – dont votre rédaction a apparemment fait part avant sa publication aux médias qui reçoivent copie de la présente.

Cet article contient – à notre étonnement et déception – de nombreuses erreurs factuelles qui auraient pu être facilement évitées, des interprétations non fondées et de fausses allégations à caractère diffamatoire. En effet, nous avons transmis les informations demandées à votre rédaction, par oral et par écrit (cf. échange de correspondance en annexe) le 28 janvier 2002 au matin et vous saviez que nous nous tenions à votre disposition pour vous permettre de vérifier l'exactitude de vos déductions. Il nous paraît tout d'abord important de revenir plus en détail sur les notions qui méritent d'être corrigées:

- L'article en question débute par une erreur importante, puisque vous parlez de «(...) 1,7 milliard de manque de provisions (...)», alors qu'il s'agit du montant total de nos provisions.

La réponse de DP

Domaine Public répond point par point aux critiques de la Banque cantonale vaudoise. Pour la clarté du débat, nous avons numéroté les remarques des représentants de la BCV, messieurs Kraehenbuhl et Herrera, ainsi que les observations de DP qui s'y réfèrent.

(1) Notre article ne contient qu'une seule erreur sur un point secondaire, à savoir l'ampleur totale du manque de provisions découvert par la société de consultants, Arthur Andersen. Le manque de provisions ne s'élevait pas à 1700 millions comme nous l'écrivions dans notre article, ni à 1125 millions comme l'affirme la Banque cantonale vaudoise, mais à 1300 millions (source: Rapport du Conseil d'Etat daté de janvier 2002, page 4). Cette erreur de relevé ne modifie cependant en rien la démonstration faite dans la suite de l'article, qui ne portait pas sur cette question.

En effet, le besoin de provisions supplémentaires à fin 2001 se chiffre, comme annoncé le 18 décembre 2001, à 1,125 milliard. Ceci représente une différence de près de 600 millions par rapport au chiffre que vous annoncez, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas négligeable. (1)

- Vous affirmez à vos lectrices/teurs que l'augmentation salariale constatée entre 1998 et 2000 s'explique par le fait que « (...) certains spécialistes, les cadres supérieurs et la direction générale ont bénéficié d'une augmentation bien supérieure à 31% des bonis et autres variables (...) ». Vous saviez pourtant pertinemment, lors de la rédaction de cet article, que l'ensemble de nos collaboratrices/teurs bénéficie – en plus du salaire fixe – d'un salaire variable qui est fonction des résultats de la banque (bénéfice brut). Quant au bonus, qui n'est octroyé qu'à 10-20% de nos collaboratrices/teurs, chacune et chacun peut en bénéficier, toutes fonctions et tous niveaux confondus, moyennant un engagement exceptionnel lors de l'année écoulée.

En ne parlant pas du salaire variable et en sous-entendant que le bonus est réservé à la sphère dirigeante de la Banque, votre journaliste induit sciemment vos lecteurs en erreur et il omet des informations essentielles, en sa possession, qui expliquent directement l'augmentation de notre masse salariale durant la période que vous mentionnez. Il va même jusqu'à prétendre que la Banque « (...) refuse de spécifier quelles catégories de personnel ont bénéficié des augmentations », ce qui est un mensonge pur et simple au regard des réponses que nous vous avons transmises.

- Quant à l'augmentation de notre masse salariale entre 1998 et 2000, vous parlez de 31% alors que les chiffres concernant notre maison-mère présentent une augmentation de 21,6%, avec une croissance de 35,8% de notre cash-flow (bénéfice brut).

Dans la mesure où vous visez les salaires appliqués à la maison-mère, il eut été plus correct de considérer les chiffres qui lui correspondent. (2)

- Dans le paragraphe intitulé « l'art de polir le résultat », l'interprétation que vous donnez aux dissolutions de réserves effectuées de 1998 à 2000 est fallacieuse.

- Les 224 millions prélevés en trois ans ont en effet été transférés des réserves libres aux provisions affectées – comme cela ressort clairement des tableaux et des commentaires de nos rapports annuels – à la couverture des risques identifiés. Pour des raisons de transparence et conformément aux exigences de la Commission fédérale des banques, cette opération doit transiter par le compte de résultat. Une telle utilisation des réserves libres est donc parfaitement licite et transparente. Elle était de plus nécessaire pour que la banque dispose de provisions conformes aux besoins déterminés sur la base de la méthode appliquée pendant cette période. Prétendre que le manque de fonds propres serait aujourd'hui nettement moindre si nous n'avions pas effectué ces dissolutions de réserves n'a pas davantage de sens que d'écrire, par exemple, que la banque aurait pu économiser des centaines de millions en ne payant ni ses employés, ni ses fournisseurs.

- Dans ce même paragraphe, vous insinuez que la banque aurait

...

Politique salariale

(2) Nous observons que la BCV ne conteste pas l'augmentation moyenne des salaires et gratifications de 31% de 1998 à 2000. Ces chiffres ressortent clairement du rapport annuel et la première case du tableau publié par *DP* précisait explicitement qu'il s'agissait des chiffres du « groupe BCV – périmètre de consolidation ».

En réponse à nos questions, la BCV nous a fourni les indications suivantes (e-mail de M. Daniel Herrera du 28 janvier 2002).

- *Part des employés ayant droit à des rémunérations variables: tout le personnel a accès à une rémunération variable, qui est directement fonction des résultats (cash-flow) de la banque. Dans de bonnes années, chacune et chacun bénéficie pleinement de ce système. Lorsque le résultat est moins bon, le salaire variable est réduit en conséquence.*

- *Part des employés ayant droit au bonus: cette part varie entre 10 et 15%.*

- *Composition de la masse salariale entre parts fixes, variables et bonus: étant donné le lien direct du salaire variable avec le résultat annuel, la composition fixe/variable/bonus varie sensiblement d'une année à l'autre.*

- *Rémunération de la direction générale et du président du Conseil d'administration: la BCV estime que les informations liées aux salaires individuels entrent strictement dans la sphère privée, quel que soit le niveau hiérarchique des collaboratrices et collaborateurs concernés.*

L'entretien téléphonique du même jour entre la rédactrice de *Domaine Public* et M. Daniel Herrera n'a pas permis d'obtenir davantage de précisions sur la répartition de l'augmentation entre les différentes catégories du personnel. Dans ces circonstances et jusqu'à preuve du contraire, nous maintenons nos deux affirmations:

- Le personnel de secrétariat et de guichet n'a pas vu son revenu augmenter de 31% en deux ans. *DP* n'a en revanche jamais écrit que cette catégorie de personnel n'avait bénéficié d'aucune augmentation.

- Il résulte mathématiquement du point précédent que d'autres catégories de personnel ont vu leur salaire augmenter de plus de 31%.

Dissolutions de réserves

(3) Nous observons que la BCV ne conteste pas la dissolution de 224 millions de réserves de 1998 à 2000. L'effet est de diminuer le poste « réserve pour risques bancaires généraux » du bilan.

La dissolution de réserves constitue une recette. Si le groupe BCV n'avait pas dissous ces réserves, il aurait eu moins de recettes, et donc moins de bénéfice brut. A noter que *DP* ne conteste pas la légalité, mais l'opportunité de dissoudre des réserves et de continuer à distribuer des dividendes aux actionnaires. L'ana-

...

La réponse de la BCV (suite)

...

« (...) dissous des réserves au profit du compte de résultats, avec pour effet de donner à l'observateur peu attentif l'image d'une situation financière améliorée ».

Cette accusation est grave car vous sous-entendez que la banque aurait falsifié ou arrangé ses comptes pour cacher sa situation réelle. De telles assertions sont intolérables et portent gravement atteinte à notre crédit. Tout au plus pourrions-nous comprendre que vous ne maîtrisez pas les règles comptables de base mais ceci ne vous affranchissait pas du devoir de vous renseigner – ne serait-ce que par honnêteté intellectuelle – avant de publier votre article. (3)

- Par ailleurs, lorsque votre journaliste écrit que « (...) la BCV est parvenue à influencer la majorité de la commission du Grand Conseil chargée d'examiner ce projet de loi (...) », il expose à nouveau les faits de manière tendancieuse et mensongère, faisant bien peu de cas du libre-arbitre des membres de la commission.

En effet, cette commission a postposé le débat sur le rapport du Gouvernement, afin de préserver la stabilité de la banque et prendre le temps d'analyser de plus près le contenu du rapport et ses conséquences. Il ne s'agissait aucunement d'une décision influencée par la banque mais plutôt d'une réflexion inscrite dans le prolongement de l'acceptation – en décembre dernier par le Grand Conseil – de l'octroi des 300 millions destinés à l'augmentation de capital de la BCV. Pour rappel, le Grand Conseil, ayant vu l'intérêt général, a tout de suite corrigé et adopté dans une très large majorité le budget 2002 pour inclure ces 300 millions. La banque a apprécié ce geste de confiance et de soutien. Enfin, il semble utile de vous préciser que notre établissement n'a jamais tenté d'interférer sur les débats et les processus démocratiques de décision. (4)

Votre article présente des éléments objectivement faux sur lesquels vous ne nous avez pas permis de nous exprimer. Nous le déplorons d'autant plus vigoureusement que nous aurions volontiers porté à votre connaissance les informations utiles, notamment en matière de comptabilité bancaire. Il est de plus inacceptable que vous n'ayez utilisé que des parties sélectionnées de notre réponse, occultant volontairement celles qui contredisent vos insinuations.

Compte tenu de ce qui précède, nous devons attirer votre attention sur le fait qu'outre les dispositions ordinaires du Code pénal, l'atteinte au crédit d'une banque est spécifiquement sanctionnée par la législation bancaire.

En conclusion, vous voudrez bien vous prononcer dans les plus brefs délais, mais d'ici au vendredi 8 février 2002 à 12h00 au plus tard, sur la manière que vous emploierez pour informer vos lectrices/teurs, ainsi que les médias auxquels vous avez envoyé votre publication, des erreurs et interprétations non fondées contenues dans votre article.

Nous réservons tous nos droits quant à la suite que nous donnerons à cette affaire que nous considérons comme très sérieuse.

Pour la Banque cantonale vaudoise,
Bernard Kraehenbuhl, Daniel Herrera

La réponse de DP (suite)

...

logie faite par la BCV avec le non paiement des employés et des fournisseurs n'a pas de sens.

DP maintient donc que si la BCV n'avait pas employé ces réserves et distribué autant de dividendes, le manque de fonds propres serait moindre. En effet, aux termes de l'article 11a, alinéa 1, lettre b de l'Ordonnance fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, la « réserve pour risques bancaires généraux » entre dans le calcul des fonds propres légalement exigibles, alors que les provisions en sont exclues. Dès lors, si la réserve diminue, le total des fonds propres diminue d'autant, indépendamment de l'évolution des provisions.

Pour la bonne compréhension, il y a lieu de rappeler la différence entre les provisions et les réserves, qui constituent deux postes du passif. Les réserves, et en particulier celles « pour risques bancaires généraux » n'étant pas affectées à un dossier particulier, elles concourent à la solidité générale de la banque. C'est la raison pour laquelle elles entrent dans le calcul du socle de fonds propres légalement exigibles.

Les provisions servent en revanche à couvrir des pertes futures sur des crédits identifiés comme étant « à risque ». Chaque provision est affectée à un crédit. Le montant des provisions à constituer chaque année, qui représente une « charge extraordinaire », dépend uniquement de la découverte de crédits à risque dans le bilan. Chaque provision étant affectée à un dossier délicat, elle ne peut être comptabilisée dans les fonds propres légalement exigibles pour la solidité générale de la banque. La constitution de provisions est totalement indépendante des éventuelles dissolutions de réserve. Un établissement peut tout à fait devoir constituer des provisions sans dissoudre des réserves dans le même temps.

La suspension des travaux par la commission du Grand Conseil

(4) La décision de la commission du Grand Conseil de suspendre ses travaux représente un virage à 180° par rapport à la proposition de révision législative accélérée présentée la veille par le Conseil d'Etat. *DP* maintient son appréciation quant aux raisons de ce revirement.

mm

Toujours trop chères, toujours trop modernes, toujours un succès

Petite, austère, mais passionnante exposition au musée Arlaud à Lausanne sur les expositions nationales, celles d'avant l'an 02, surtout Lausanne en 64 bien sûr, mais aussi la «Land» de Zurich en 39, et celle de Berne en 1914. Si l'exposition nationale de Genève en 1896 se perd dans les brumes de l'histoire, quelques images tournées par les frères Lumière nous montrent un défilé arabe où l'on distingue burnous et chéchias (mais que faisaient-ils là?).

Les controverses furent incessantes lors de chaque manifestation. A Berne en 1914, les journaux romands se plaignent de l'architecture «munichoise» et d'une présence germanique étouffante. Ainsi les Romands refusèrent une superbe affiche avec un magnifique cheval vert, tout à fait dans la lignée du *Blaue Reiter*, considérée comme trop allemande! Elle fut retirée de nos villes. La modernité et l'esprit d'ouverture étaient de l'autre côté de la Sarine. La *Landi* de 1939 dans l'atmosphère inquiète de l'époque suscita peu de polémiques, si ce

n'est que l'on y buvait beaucoup, semble-t-il, et que l'orchestre de jazz de Jimmy Lunceford que les organisateurs voulaient inviter fut finalement refusé: trop américain apparemment.

Excès de dépenses, déjà

Naturellement l'Expo de 64 se taille la part du lion et suscite bien des nostalgies chez les plus de cinquante ans! Les problèmes d'argent furent nombreux et les cantons participèrent aux investissements. En raison du référendum financier obligatoire, plusieurs durent voter: Zurich, St-Gall, Thurgovie, Soleure et les Grisons acceptèrent les crédits que seul Argovie refusa. On ose à peine penser aux résultats d'une votation sur Expo.02!

Comme aujourd'hui, les dépenses furent totalement sous-estimées, mais les recettes aussi! Les prévisions estimées en 1960, soit quatre ans plus tôt, prévoyaient des recettes de 40% inférieures au montant réel, mais les dépenses, elles, ont été de 85% supérieures aux prévisions. En pleine expo, les

Chambres fédérales durent voter en urgence un crédit pour permettre à la manifestation d'aller jusqu'au bout. L'exposition de 1964 enregistra 11,7 millions d'entrées, un chiffre qu'il sera sans doute difficile de comparer à l'Expo.02, éclatée sur quatre sites et dont la billetterie est beaucoup plus complexe.

L'esprit était bien différent. En 1964, pas de chômage, pas de drogue, pas de sida, une croyance en l'avenir que l'on ne retrouve pas dans l'Expo.02, tournée surtout vers le présent selon les panneaux du musée Arlaud. Une peur toutefois que l'on retrouve dans une étonnante question du grand sondage, hélas non exploité, réalisé auprès des visiteurs à l'aide d'une informatique naissante: «Que doit faire la Suisse pour se protéger du communisme?». L'ennemi de l'époque était au moins clairement désigné. *jd*

Espace Arlaud, place de la Riponne 2 bis, ouvert du mer. au vend. de 12 h à 18 h et le samedi et le dimanche jusqu'à 17 heures.

Médias

Echos suisses

Monsieur François-Xavier Deschenaux prend sa retraite après trente ans passés à la tête du secrétariat de la Fédération suisse des médecins. Le journal *La Liberté* a recueilli ses propos et les a publiés le 4 février. Contentons-nous de citer une question et une réponse tirées de l'interview: «Vous donneriez plus de pouvoir à Berne, alors même que Ruth Dreifuss n'a pas été à la hauteur?» Réponse: «On ne peut pas lui reprocher les déconvenues suscitées par la LAMal. Ruth Dreifuss a hérité cette loi de son prédécesseur et le système a été

voulu par le Parlement: il fallait une loi offrant plus de prestations, tout en assurant des économies (...) Mais sans la LAMal ce serait encore pire.»

Le premier magazine gratuit, ou presque, de Suisse vient de publier un numéro spécial pour son 75^e anniversaire. Il s'appelle le *Beobachter* et lutte pour les défavorisés. A ses débuts, ses concurrents cherchèrent à le faire taire mais il eut du succès et, lors de la succession du fondateur, il commença à intéres-

ser des éditeurs désireux d'acquiescer un journal populaire et redresseur de torts. Il appartient depuis peu à Swissfirst.

La presse COOP tire à plus de deux millions d'exemplaires, ce qui pose des problèmes de logistique. Les contrats d'imprimerie pour 2004 viennent d'être signés: deux imprimeries pour l'édition en allemand, celles de la *Basler Zeitung* et du *St.-Galler Tagsblatt*; CIEL pour l'édition française et Ringier pour l'italienne. *cfp*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:
Marco Danesi (md)
Gérard Escher (ge),
André Gavillet (ag),
Jacques Guyaz (jg),
Roger Nordmann (rn),
Charles-F. Pochon (cfp),

Composition et maquette:
Allegra Chapuis
Géraldine Savary

Responsable administratif:
Marco Danesi

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
St-Pierre 1, cp 2612,
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch

Journal d'une mère

Par Anne Rivier

CAFÉ RITUEL DE FIN DE COURSES EN VILLE AVEC ISABELLE. LE MARDI APRÈS-MIDI ELLE A CONGÉ ET FAIT SES PROVISIONS HEBDOMADAIRES. SON HORAIRES ACTUEL EST DÉMENTIEL. JE LUI AI TROUVÉ PETITE MINE, ELLE A MAIGRI.

L'enseignement est un métier exigeant qui ne pardonne pas la moindre faiblesse. Ma fille cadette a tout de même cinquante ans. Et puis ses classes sont de plus en plus difficiles. Jusqu'à présent, par chance, elle n'a pas eu de gros problèmes de discipline. Une autorité naturelle, comme dit son père. Quand je m'inquiète pour elle, elle m'assure que son métier la passionne. «Parlons plutôt de tes huitante ans. Tu as reçu des réponses?»

(...) La Fête aura donc lieu. Je ne sais pas si je me réjouis. Au début, j'étais carrément réticente. L'idée de ces célébrations m'embête et me met mal à l'aise. Y a-t-il un quelconque mérite à avoir vécu, blanchi sous le harnais?

D'après ma fille, la cérémonie s'annonce sous les meilleurs auspices. La salle est réservée, le plan de table défini. Mon beau-fils se charge de régler la succession des plats et l'alternance des inévitables productions. Les survivants du Cercle de Bienne vont à coup sûr se fendre d'un compliment. C'est la coutume. Mes petits-enfants chanteront une chanson dont ils auront travesti les paroles. Et je viens d'apprendre que mes filles se voient dimanche pour concocter leur éloge. Gare!

Pour les huitante ans de leur père, étonnamment, elles avaient mis des gants: des couronnes et des fleurs par brassées, à la limite de l'enterrement de première classe. Un an après, Pierre n'en est pas revenu.

Pour moi, je le crains, elles vont opérer à mains nues. Soulever mon goût supposé du sacrifice et de l'économie, puis enchaîner sur la meule habituelle, que je vois trop d'éclipsés, que je ne me repose pas assez, bref, un feu d'artifice dont je devine le bouquet final. «Ton calendrier va exploser, maman et notre père avec. N'accapare pas ses journées. Depuis sa retraite, papa est devenu un contemplatif.» Un contemplatif, soit. Mais un de ceux qui, si on le laissait faire, préférerait la télévision aux inépuisables beautés de la nature.

Bien entendu, mes filles omettront de préciser que je fréquente davantage de gens en santé que de malades. Nous avons encore des amis valides. Des relations de tous âges, de tous horizons. Nous sommes beaucoup invités et notre table est toujours ouverte.

Grâce à ces contacts soigneusement entretenus, grâce à ces mélanges, je force leur père à garder les deux pieds dans la réalité. Celle des véritables rapports sociaux, des récits de vie active, ce quotidien laborieux et guerrier que l'AVS nous a fait oublier. Culturellement, je me (nous) tiens au courant, cinéma, concerts, expos, je pousse sans cesse à la roue. Pierre râle pour la forme et se plaint pour la galerie. Au fond, il m'est reconnaissant. Il admet que sans moi, il aurait viré ermite. Et serait mort d'ennui.

(...) Cinq heures trente d'un matin plombé. J'ai affreusement

mal dormi. Levée sans bruit, je m'observe dans le miroir de la salle de bains. Ma vieille, le sort en est jeté, tes huitante ans sont révolus. Je repense à cette phrase de Mauriac qui chaque année me paraît plus justifiée: "Notre vie si longue... qu'elle a été courte!"

Un simple clin d'œil et j'ai vingt-deux ans. Je joue les sou-brettes dans une troupe de théâtre amateur et j'adore ça. J'ai hâte de me rendre à ma répétition. Abonné aux vieillards atrabilaires (allez savoir pourquoi) Pierre me donnera la réplique sur la scène. C'est mon bon ami, presque mon fiancé. Il m'attend en bas de l'immeuble.

Il a posé son vélo contre la barrière. Assis sur le muret du jardin, il a allumé une Players puis s'est mis à réciter son rôle à mi-voix. Je revois ses cheveux aplatis à la brillante, tirés au cordeau sur la nuque. Sa joue veloutée lavande, son profil perdu sous le col redressé de son trench-coat. Nous nous aimons, mais c'est la guerre et notre ciel est en sursis. Lors de chacune de ses permissions, nous marchons des heures, nous pédalons des kilomètres. Et nous passons des nuits entières à nous embrasser dans les refuges propices de l'obscurcissement...

(...) Je prépare mon petit déjeuner, dernier repas avant la Fête et ses agapes. Pierre et le chien ronflent en stéréo. Vite, ces quelques lignes, dans ce énième cahier que personne n'aura la patience de lire. J'ai déjà averti mes filles qu'elles allaient être déçues si elles espéraient y dénicher des révélations sur mon être profond ou mes aventures amoureuses. Je ne suis ni Amiel ni Anaïs Nin, et ma vérité reste à écrire.

Non, ce journal n'est pas mon intime. Juste un procès-verbal qui n'a d'autre but que de récapituler les péripéties d'une existence très programmée. Rendez-vous, recettes, commentaires, itinéraires de voyages, ce fourre-tout est censé remplacer quelques neurones déficients le moment venu. Une mémoire de réserve, en somme. Un livre de raison.

Mon tailleur de gala gît inanimé sur mon lit. Il est rouge pétard, avec un col marine. Quand elles l'ont découvert, mes filles l'ont d'abord admiré. «Jolie couleur, maman. Mais la jupe... Plus courte, la jupe! Tu as de belles jambes et tu en as deux. Alors montre-les!» C'est fou ce qu'elles sont gentilles, ces temps.

(...) Extrait du discours d'Anne et Isabelle:

«Mettez-vous un peu à ma place! nous demandais-tu lorsqu'on était gamines. A l'époque, l'aurait-on voulu qu'on ne l'aurait pas pu. Pour nous, tu étais un mystère. Notre protectrice, mais aussi une femme de caractère, une créature étrange. A l'adolescence, nous t'avons contestée, niée parfois. Tu t'es crue rejetée. Mères à notre tour, nous nous sommes senties proches de toi, solidaires. Aujourd'hui, le cap de nos cinquante ans dépassé, nous avons l'impression de te comprendre enfin. Et de t'aimer vraiment. Chère maman, nous levons nos verres à notre éternité commune!» ■